



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

REÇU LE 12 AVR. 2016

Paris, le 7 avril 2016

*Direction régionale et interdépartementale de
l'Équipement et de l'Aménagement Île-de-France*

Service de la Sécurité des Transports

Département Régulation des Transports Routiers

Bureau Gestion et Contrôle 1

Le préfet de la région Île-de-France

à

Monsieur Gianfranco BRANCHESI
Gérant de la SARL COGETRAD INDUSTRIES
BP 60645
ST OUEN L'AUMONE
95004 CERGY PONTOISE CEDEX

SIREN : 442 595 898

Affaire suivie par : SN

Tél. : 01 40 61 84 55 de 14H à 16H

Fax : 01 40 61 81 90

Monsieur,

Je vous informe avoir fait procéder à l'inscription de votre société au registre électronique national des entreprises de transport par route, conformément aux dispositions prévues par le décret n°99-752 du 30 août 1999 modifié relatif aux transports routiers de marchandises.

Vous trouverez ci-joint :

- l'autorisation d'exercer la profession de transporteur public routier au moyen de véhicules motorisés ;
- l'accusé de réception permettant l'ajout de l'activité de transporteur ;
- la licence de transport communautaire et 7 copies conformes ;
- la licence de transport intérieur et 2 copies conformes.

L'autorisation d'exercer et l'original de la licence doivent être conservés au siège de l'entreprise et les copies conformes doivent se trouver à bord de chaque véhicule.

En cas de changement d'adresse en région Ile-de-France, les titres de transport restent valables jusqu'à leur date de renouvellement.

J'attire votre attention sur l'obligation de l'entreprise de satisfaire en permanence aux exigences d'exercice de la profession.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le préfet et par délégation
Le chef de bureau


David Recoquillon

PRÉFET DE LA RÉGION ILE DE FRANCE

Direction Régionale et Interdépartementale
de l'Équipement et de l'Aménagement
ILE DE FRANCE

Service chargé des
transports routiers

AUTORISATION
d'exercer la profession de transporteur public routier
au moyen de véhicules motorisés

Vu le décret n° 99-752 du 30 août 1999 modifié relatif aux transports routiers de marchandises, notamment ses articles 2 et 6 à 9 ; Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif à l'autorisation d'exercer la profession de transporteur public routier et aux modalités de la demande d'autorisation par les entreprises, notamment son article 1er ;

Vu la demande en date du 05/04/2016 présentée par l'entreprise COGETRAD INDUSTRIES,

Le préfet de la région ILE DE FRANCE

AUTORISE

L'entreprise COGETRAD INDUSTRIES

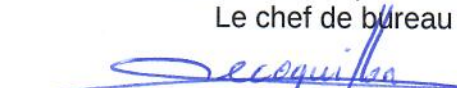
Domicile du siège social ou de l'établissement principal
ZONE INDUSTRIELLE DU VERT GALANT
84 AVENUE DU CHATEAU
BP 60645 ST OUEN L AUMONE
95004 CERGY PONTOISE CEDEX 1
N° SIREN 442595898

Qui satisfait aux exigences d'établissement, d'honorabilité professionnelle, de capacité financière et de capacité professionnelle requises par les articles 2 et 6 à 9 du décret du 30 août 1999 susvisé,

A exercer la profession de transporteur public routier de marchandises ou de déménagement, ou de loueur de véhicules avec conducteur destinés au transport de marchandises au moyen de véhicules motorisés de tous tonnages.

Fait à PARIS le 05/04/2016

Pour le préfet de la région Île- de- France,
Préfet de Paris et par délégation,
Le chef de bureau



David Recoquillon

Sst/Dtr 21/23 Rue Miollis 75732 PARIS CEDEX 15 tél : 0140618970



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

Direction régionale et interdépartementale de
l'Équipement et de l'Aménagement Île-de-France

Service de la Sécurité des Transports

Département Régulation des Transports Routiers

Bureau Gestion et Contrôle 1

Paris, le 7 avril 2016

Affaire suivie par : CN

Tél. : 01 40 61 84 55 de 14H à 16H

Fax : 01 40 61 81 90

**ACCUSE DE RECEPTION
DE DEMANDE D'INSCRIPTION AU REGISTRE
des transporteurs publics routiers de marchandises**

La direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement Île-de-France certifie que la société :

FORME JURIDIQUE : SARL
RAISON SOCIALE : COGETRAD INDUSTRIES
ADRESSE JURIDIQUE : 84 rue du château
ZI du vert galant
BP 60645 -ST OUEN L'AUMONE
95004 CERGY PONTOISE cedex
RESPONSABLE LEGAL : M. Gianfranco BRANCHESI
SIREN : 442 595 898

réunit, sous réserve de l'exactitude des déclarations, les conditions fixées par les textes en vigueur pour être inscrite au registre susnommé.

Pour l'obtenir, vous devrez fournir :

- un **original d'extrait d'immatriculation au registre du commerce** comportant obligatoirement la mention de l'activité suivante :
«transports de marchandises, déménagement ou location de véhicules avec conducteurs destinés au transport de marchandises à l'aide de véhicules excédant 3,5 tonnes.»
- une photocopie de la **fiche d'identification au répertoire national des entreprises** (fiche INSEE)

Cette inscription sera effective lorsque vous serez en possession de la licence de transport.

Cette attestation est valable trois mois. Si, à l'issue de ce délai, le dossier n'est pas complété, et dans le cas où l'inscription au registre du commerce aurait été effectuée, **la radiation sera demandée.**

Le chef de bureau

David Recoquillon

République Française



Ministère chargé des Transports
Direction Régionale et Interdépartementale
de l'Équipement et de l'Aménagement
Ministère chargé des Transports
ILE DE FRANCE

Licence n°

2016/11/ 0002787

pour le transport intérieur de marchandises par route pour compte d'autrui ou la location de véhicules industriels avec conducteur destinés au transport de marchandises, assuré par des véhicules n'ayant pas l'obligation de détenir une licence communautaire

La présente licence autorise (1)

COGETRAD INDUSTRIES
ZONE INDUSTRIELLE DU VERT GALANT
84 AVENUE DU CHATEAU BP 60645 ST OUEN L AUMONE
95310 SAINT OUEN L'AUMONE n° SIREN 442595898

à effectuer avec les véhicules n'excédant pas 6 tonnes de poids maximum autorisé ou 3,5 tonnes de charge utile autorisée, y compris celle des remorques, sous réserve des mentions spécifiques ci-dessous, des transports de marchandises par route pour compte d'autrui ou de la location de véhicules industriels avec conducteur destinés au transport de marchandises, tels que définis dans le décret n° 99-752 du 30 août 1999 relatif aux transports routiers de marchandises..

Mentions spécifiques :

Observations particulières :

EN CAS DE CHANGEMENT D'ADRESSE EN REGION ILE-DE-FRANCE
LE TITRE RESTE VALABLE

La présente licence est valable du 05/04/2016 au 04/04/2026

Délivrée à PARIS (FRANCE)

le 05/04/2016

Pour le préfet de la région Île- de- France,
Préfet de Paris et par délégation,
Le chef de bureau (2)

David Recoquillon